

CONVENTION D'ANIMATION
Conseil Régional Centre Val de Loire
PROPOSITION PLAN D'ACTION 2025

Contact : Thomas PRIGENT
direction@bio-centre.org
Tél : 06 26 25 40 35



ASSOCIATION DE LA
FILIÈRE BIOLOGIQUE
EN RÉGION CENTRE-
VAL DE LOIRE



I. L'organisation et l'orientation stratégique

Le Réseau Bio Centre-Val de Loire regroupe 7 organisations départementales (les 6 Groupements d'agriculteurs départementaux et l'association Bio Berry tournée vers la sensibilisation des consommateurs).



L'association régionale Bio Centre fédère et anime le réseau, pour :

Permettre la concertation entre les acteurs économiques de la bio régionale

Le Réseau Bio Centre-Val de Loire organise la concertation et y contribue au travers :

- De ses conseils d'administration organisés en collèges représentant les divers acteurs de l'agriculture biologique départementale ou régionale :
 - le collège « amont » constitue le Groupement régional des agriculteurs bio (GRAB).
 - le collège transformateurs/préparateurs
 - le collège distributeurs
 - le collège consommateurs
 - le collège institutionnels
- De ses commissions filières et thématiques (maraîchage, grandes cultures, élevage, territoires, communications, finances). En leur sein, les professionnels du réseau, accompagnés par ses salariés choisissent leur stratégie, échangent, structurent et développent des pratiques, des outils et des projets.

- De sa participation aux différents comités départementaux et régionaux agricoles, notamment le Comité Bio régional.

Contribuer au développement et la structuration de la filière bio régionale

Une stratégie de développement et de structuration de la filière bio régionale pour l'ensemble du Réseau Bio Centre-Val de Loire est définie dans le cadre du conseil d'administration de l'association régionale, en cohérence et en collaboration avec les organisations départementales et les commissions du Réseau.

Mettre en œuvre une stratégie opérationnelle du Réseau Bio Centre-Val de Loire qui se décline autour de trois axes opérationnels complétés d'un axe de gouvernance :

Axe 1 : Produire et vendre : accompagner les acteurs économiques dans leur développement et la structuration des filières courtes ou longues et de proximité.

Cet axe s'adresse à ceux qui s'installent, qui convertissent leur exploitation ou entreprise, qui veulent se développer. Les actions doivent permettre d'apporter de l'information, de la formation, des moments d'échanges entre professionnels, du conseil technique et économique.

Axe 2 : Agir sur mon territoire : accompagner les collectivités territoriales pour faciliter le développement de l'agriculture biologique.

Cet axe doit permettre d'accompagner voire d'inciter des politiques territoriales qui souhaitent implanter de l'agriculture biologique sur leur territoire et développer des débouchés dans ce domaine. Une priorité est donnée au développement de la bio sur les zones à enjeu eau, et à l'introduction de produits biologiques dans la restauration collective.

Axe 3 : Consommer bio : communiquer vers les consommateurs et les sensibiliser à une alimentation à base de produits issus de l'agriculture biologique

Cet axe doit permettre de mettre en place des animations et événements, de créer des outils de communication, permettant aux consommateurs de connaître les avantages des produits biologiques et de développer les liens directs et durables avec les producteurs.

Axe 4 : Animation et coordination du réseau

Cet axe est garant du bon fonctionnement des trois précédents en articulant :

- L'organisation et l'animation de la vie associative du Réseau et de ses différentes instances
- L'organisation, le suivi et l'évaluation du plan d'action annuel
- La représentation et l'interaction du Réseau avec les différents interlocuteurs régionaux et nationaux (têtes de réseau nationales, financeurs et pouvoirs publics, acteurs agricoles et économiques)

Chacune des associations du Réseau dispose de bureaux permanents dans leur département d'implantation

L'ÉQUIPE DU RESEAU BIO CENTRE VAL DE LOIRE EN 2025

Structure	Prénom NOM	Fonction (principale)	ETP	Commentaires
Bio Centre	Thomas PRIGENT	Directeur	1	
Bio Centre	Olivia BACHEVILLIER	Coordinatrice opérationnelle	1	
Bio Centre	Christèle CHOUIN	Chargée de mission viticulture et arboriculture Coordinatrice GRAB	1	Départ au 30 avril, remplacement en cours
Bio Centre	Sandrine MORIN	Assistante de direction	0.8	
Bio Centre	Amélie VENOT	Assistante formation	0.5	
Bio Centre	Nathalie FERNANDES	Assistante communication	0.5	
Bio Centre	Justine POURADIER	Responsable communication	1	
Bio Centre	Naline KAOPHONE	Chargée de mission aval	1	
Bio Centre	Jean-Marie MAZENC	Chargé de mission filières élevage	1	Départ en retraite fin janvier 2025
Bio Centre	Léa GIUFFREDI	Conseiller technique élevage polyculture	1	Arrivée le 1 12 2024
Bio Centre	Manon BLONDELLE	Chargée de mission alimentation	1	Départ le 6 04 2025
Bio Centre	Nastassja KUSZ	Diététicienne conseillère formatrice restauration collective	1	Arrivée le 1 04 2025
Bio Centre	Karim BRISSET	Chargé de mission alimentation	1	Arrivée le 1 11 2024
Bio Centre	Marine CARASSAI	Chargée de mission territoires	1	
Bio Centre	Edouard MEIGNEN	Conseiller maraîchage	1	
Bio Centre	Eva CARRICO	Conseillère maraîchage	1	
Bio Centre	Caroline LE BRIS	Conseillère expérimentation maraichage	0.9	
Bio Centre	Marina GUESSOUS	Conseillère maraichage	1	
BIO BERRY	Chloé BELLEAU	Animatrice	1	
BIO BERRY	Aurore Le GOUGE	Animatrice	1	

BIO BERRY	Maëva MARTHAZ	Animatrice	1	Alternance
GABB 18	Maud SOREL	Chargée de développement	1	
GABEL 28	Julie VALARCHER	Conseillère grandes cultures et LPC	1	
GABEL 28	Enora HEYMAN	Chargé de développement	0.5	Alternance
GDAB 36	Agathe CYRILLE	Conseiller-ère grandes cultures	1	
GDAB 36	Valentine BEAUNE	Chargée de développement	1	
GABLEC	Ronald CHARRIER	Chargé de développement	0,9	
GABLEC	Florent BOUILLON	Conseiller grandes cultures	0,9	
GABBTO 37	Marine AUGE	Chargée de développement	0.9	
GABBTO 37	Arthur HUTIN	Conseiller œnologie	0,6	
GABBTO 37	Adrien DELVAL	Conseiller Viticulture	0,6	Arrivée le 1 avril 2025
GABOR	Sophie CIECHELSKI	Coordinatrice & Chargée de développement	1	
GABORD	Jean BELLIARD	Conseiller grandes cultures	1	

II. Le contexte de la filière Biologique

La production

La région Centre compte 110532 hectares de surfaces bio réparties sur 1983 fermes au 31 décembre 2023, soit 4,9% de la SAU régionale et 10% des fermes engagées en Bio (contre respectivement 10,4% et 14,4% au niveau national).

En 2023, les progressions des surfaces en AB en Région Centre Val de Loire a nettement ralenti à +5,6% (+ 14,8% en 2022, +17,3% en 2021), tandis que la forte chute des surfaces en conversion s'est elle accélérée avec une baisse de 35% (-23,7 % en 2022, -5,4 % en 2021). En cumul, pour la première fois, la SAU bio totale a reculé pour revenir à 110 532 hectares après avoir atteint un maximum de 112597 hectares en 2022 soit une baisse de 1,8%

Cette tendance est plus marquée pour les grandes cultures (-2,9%) qui représentent par ailleurs 45% de l'ensemble de la SAU Bio régionale et surtout les légumes (-9,6%). Les autres filières sont stables ou en très légère augmentation à l'exception des Plantes et Préparation Aromatique et

Médicinales qui progressent fortement (+14,3%) pour une surface totale néanmoins très modeste (430 hectares). La tendance à l'échelle nationale est proche de celle constatée en Région Centre Val de Loire avec notamment un recul de 1,9% de l'ensemble de la SAU Bio française.

L'évolution des opérateurs amont

En 2023, on a comptabilisé 99 arrêts d'activité Bio en Région Centre, contre 93 en 2022. Sur un volume total de 1983, cette évolution semble montrer que si les exploitations font face à des situations économiques souvent très difficiles, l'effet en termes de déconversions reste à ce stade limité. Toutefois alors que 2022 affichait encore un solde positif d'installation avec 173 installations pour 99 arrêts, 2023 a été la première année avec un solde annuel négatif. Les premières estimations pour 2024 laissent apercevoir une tendance similaire avec une seconde année de recul consécutif. Le fait marquant en 2023 est bien le fort recul des créations qui sont au nombre de 90.



L'évolution des opérateurs aval

La Région compte 965 entreprises de transformation et de distribution, le solde annuel est également négatif avec 80 arrêts pour 61 créations. Pour les opérateurs de l'aval, il s'agit de la deuxième année consécutive de baisse.



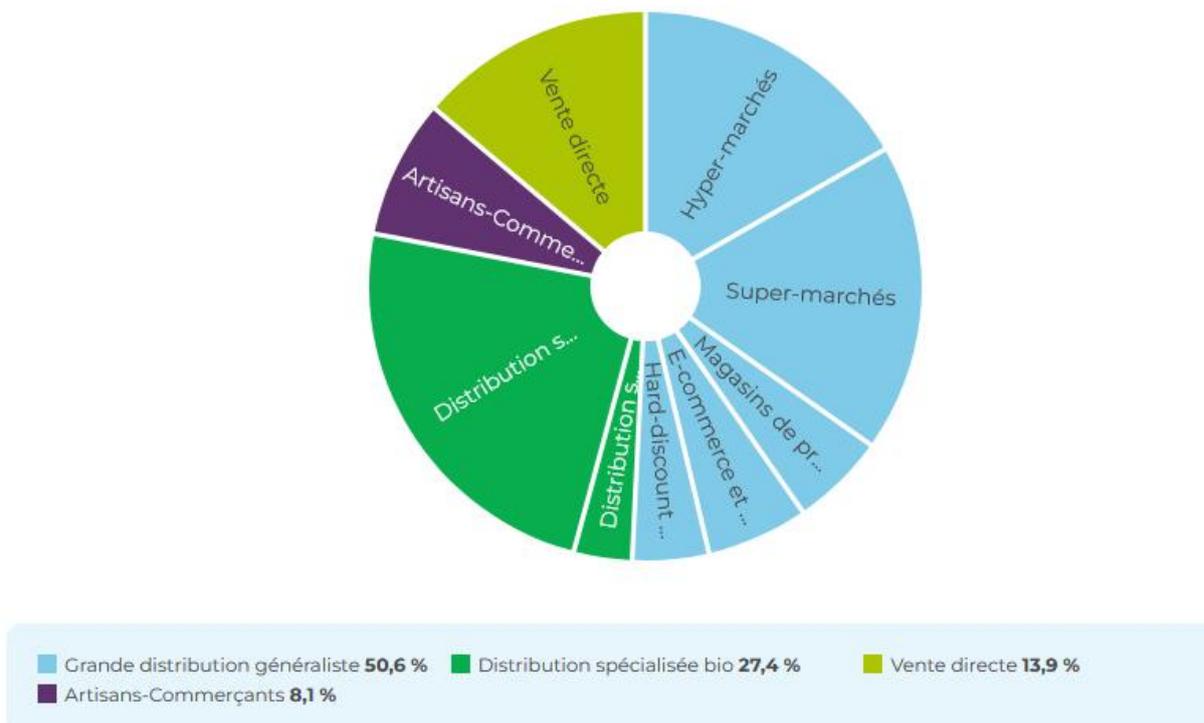
Les chiffres à fin octobre 2024 montrent pour ces opérateurs une aggravation de la tendance en 2024 avec un solde négatif de 29 structures (35 créations, 64 arrêts).

La consommation

La crise de la consommation vécue par les filières Bio a fortement mis en difficultés les exploitations Bio depuis 2022. Au niveau national la consommation a baissé de 5,9% entre 2021 et 2022 pour se stabiliser en 2023. Cette évolution générale recouvre des situations très contrastées selon les circuits de distribution :

- La vente directe a continué à progresser régulièrement au cours des dernières années et représente désormais 13,9% des produits bio vendus en France
- La distribution spécialisée Bio après avoir une chute cumulée de son CA de 10,4 % en 2021 et 2022, repart légèrement à la hausse avec une progressions de +2,2% en 2023 pour représenter 27,4% de la distribution de produits bio
- La grande distribution connaît une troisième année de baisse consécutive avec une baisse cumulée de 12,4% sur les trois dernières années. Avec 50,6 % du marché, elle pèse fortement sur la tendance générale du marché.

Répartition du chiffre d'affaire du marché Bio en France (12,08 milliards d'€) en 2023 par types de circuits de distribution



Les chiffres 2024, qui ne sont pas encore définitivement arrêtés, montrent une poursuite de la hausse des ventes directes et une accélération de la progression des Magasins Spécialisés Bio. Mais la consommation en Grande et Moyenne Distribution continue à reculer, du fait notamment du déréférencement dans certaines enseignes où l'offre recule plus rapidement que la demande.

Par ailleurs, les restaurations collectives et commerciales, après avoir fortement décroché en 2020 sous l'effet de la Covid, ont depuis largement rattrapé leur retard, entre 2019 et 2023 les produits bio ont progressé de

- 24% en restauration collective
- 20% en restauration commerciale

NB : ces circuits sont des circuits « secondaires » qui s’approvisionnent auprès des circuits évoqués ci-dessous, ce sont donc en majeure partie les mêmes produits qui passent successivement par les uns puis les autres. Néanmoins, l’observation de leur évolution est intéressante car la restauration collective hors domicile notamment est un levier essentiel du développement des débouchés Bio.

III. Le Plan d’action

Axe 1 - Produire et vendre bio

Les acteurs économiques des filières AB sont la cible principale de cet axe. Les actions menées sont organisées selon 5 objectifs stratégiques.

FUTURS BIO PORTEURS DE PROJET	Accompagner tous les porteurs de projets en installation ou conversion ;	Tous porteurs de projets et étudiants engagés dans un cursus de formation agricole
FUTURS BIO ENSEIGNEMENT FORMATION	sensibiliser et former les personnes en formation initiale ou continue, dans l'objectif de préparer les producteurs bio de demain	Tous types d’apprenants engagés dans un parcours de formation agricole
INNOVATION	Acquérir et diffuser des connaissances pour les producteurs : expérimenter, organiser des essais paysans, innover, établir des références techniques	Producteurs du réseau Bio Centre-Val de Loire, et ensemble des producteurs Bio sur le territoire national
ACCOMPAGNEMENT SECURISATION	Accompagner les acteurs de l'amont dans un objectif d'amélioration des compétences et sécuriser les conditions de production : animations de groupes, formations, accompagnements individuels	Producteurs du réseau Bio Centre-Val de Loire
DEVELOPPEMENT ET SECURISATION	Accompagner les projets de développement collectif, démarches et réflexions de commercialisation, développement du label FNAB. Accompagnement les évolutions des aides et de la réglementation dans les exploitations	Producteurs du réseau Bio Centre-Val de Loire
FILIERE	Animer et structurer les filières bio régionales. Travailler à la relocalisation de la transformation des productions BIO en région. Stimuler la structuration de filières courtes. Réaliser des études filières en	Acteurs économiques de la Bio (amont -> aval) / Partenaires régionaux

	Région. Participer aux travaux et projets Cap Filière	
DIFFUSION ADHERENTS	Diffusion, transfert et informations des adhérents du réseau BIO – faire circuler et transmettre l’information	Adhérents du réseau Bio Centre-Val de Loire

NB : Les intitulés en bleu foncé concernent les actions financés par la Région ou ci financées par la Région et la Draaf

Les intitulés en bleu clair concernent les actions non financées par la Région

Objectif 1.1.1-Futur bio : Accompagner les porteurs de projets

Le réseau Bio-Centre Val de Loire est organisé pour répondre aux porteurs de projets qui le sollicite pour un accompagnement technique ou technico-économique de son projet. Cette action concernent des porteurs de projet de production en AB qui s’inscrivent dans une perspective d’installation ou de conversion. Cette fiche intègre également les enjeux liés à la transmission, ces derniers étant directement liés à ceux de l’installation.

Les salariés du Réseau Bio Centre Val de Loire interviennent régulièrement auprès des apprenants des filières de formation initiale et continue dans le domaine agricole pour présenter les principes et les bénéfices de l’AB et ainsi donner aux futurs producteurs des éléments d’aide à la décision dans le choix des orientations à donner à leur future activité.

Par ailleurs le réseau Bio Centre-Val de Loire intervient dans le cadre d’actions particulières :

- Convention pré-installation et post-installation AFOCG
- Prestation de formations techniques pour des établissements de formation agricole
- Projet de recherche Connecte porté par le réseau InPACT

Ces engagements spécifiques ne sont pas intégrés dans la demande de subvention car ils bénéficient d’un mode de financement dédié.

Objectif 1.1. 2-Futur bio : Enseignement et formation

Sensibiliser, former, accompagner les agriculteurs bio de demain reste un enjeu prioritaire de notre réseau, en partenariat avec l’enseignement agricole et l’ensemble des structures qui interviennent dans le parcours à l’installation.

- 1 - -Développer l’attractivité et favoriser une appropriation concrète du métier
- 2- Intervenir pour présenter l’Agriculture Biologique auprès d’apprenants
- 3- Préparer et animer des modules techniques
- 4- Accompagner les fermes ou ateliers des établissements
- 5- Communiquer auprès des établissements d’enseignement agricole

6- Faire le lien avec les acteurs de territoire

7- Réaliser une veille sur les initiatives nationales

Objectif 1.2-Innovation : De nouvelles références pour préparer l'AB de demain

La filière Bio s'inscrit depuis sa création dans une démarche d'amélioration continue. Les évolutions climatiques ont renforcé cette nécessité et conduisent notre Réseau, avec différents partenaires, à s'investir sur les volets suivants :

Voir fiche de demande de financement

Dans le cadre du Cap filières Grandes cultures sur les actions :

1.2.1 : Innovation en grandes cultures

- Action A5 : acquérir des références sur la gestion de la fertilité biologique des sols (partenaire)
- Action A8 : acquérir des références techniques sur la mise en place et les modalités de destruction des couverts végétaux en AB (pilote)
- A8-1.4 Organisation d'une journée de transfert sur la destruction de couverts végétaux (co financée par le Feader Transfert)
- Action B1 : accompagner les agriculteurs dans leur transition agro-écologique
- Action B3 : accompagner et favoriser la mise en place et l'entretien des IAE (partenaire) Dans le cadre du Cap Filière Légumes

1.2.2 Essais en maraîchage

8 essais en maraîchage (utilisation des voiles d'ombrages et de forçage, lutte contre la mouche du navet, itinéraire technique en pomme de terre primeur, gestion de l'eau, semences petits pois, engrais starters, utilisation et intérêts des thermitubes.

1.2.3 Transfert légumes

3 actions de transfert : accompagnement des groupes de producteurs, suivi de fermes pilotes, transfert de références acquises dans le cadre des expérimentations ci-dessus.

Objectif 1.3-Filières : Créer de la valeur ajoutée pour les filières bio régionales

NB : pas de demande de financement du Conseil Régional sur ces actions

Bio Centre, en tant qu'interprofession, s'investit pour participer à la structuration des filières AB de la région à travers plusieurs axes de travail :

- Accompagner et structurer des projets de filières bio locales, dans l'objectif de relocaliser la transformation des productions régionales, contribuer à développer l'AB par le moteur de la valeur
- Participer et contribuer aux démarches de structuration des filières, en région, au niveau national

- Réaliser une veille sur les marchés / prix / volume, et réaliser des études de filières
- Mettre en relation les différents maillons au sein des filières pour favoriser leurs interactions et leur développement économique

Le financement de cette action est réalisé par la Draaf, la Région CVL n'est pas sollicitée pour le financement de cette action.

Objectif 1.4 Développement et accompagnement technique

En accord avec les services du Conseil Régionale et de la DRAAF et afin de faciliter la lecture des actions de ce domaine, le domaine intitulé Développement jusqu'en 2023 est divisé en deux fiches ci-dessous. Les temps passés sur l'une et l'autre des fiches restent néanmoins fongibles lors de la réalisation des actions.

Objectif 1.4.1-Accompagnement sécurisation : Développer le réseau et les compétences des exploitants Bio pour les accompagner dans leurs adaptations aux changements climatiques et au contexte économique

Voir fiche de demande de financement

Dans un contexte économique et climatique particulièrement bouleversé, le Réseau Bio Centre Val de Loire s'investit pour :

- Apporter un soutien technique qui permet la montée en compétences des producteurs et la résilience des exploitations, à travers des modalités individuelles et/ou collectives. Ce soutien technique s'accompagne également d'un soutien humain particulièrement important dans le contexte actuel
- Permettre de approches collectives, l'échange et le soutien entre pairs qui permettent, l'échange de pratiques et de solutions ainsi que l'émergence de sujets/enjeux communs.

Ces objectifs sont déclinés à travers les sous actions suivantes

- 1 – Accompagnement des producteurs en maraîchage ou assimilé
- 2 -- Accompagnement des producteurs en grandes cultures
- 3 – Accompagnement des éleveurs
- 4 – Accompagnement des producteurs en cultures pérennes
- 5 – Veille alimenter l'accompagnement technique

Objectif 1.4.2-Développement : mutualiser les moyens, former les hommes, accompagner les projets

Voir fiche de demande de financement

Au-delà de l'accompagnement technique proprement dit, plusieurs leviers sont utilisés par les équipes du Réseau Bio Centre Val de Loire pour accompagner le développement des fermes bio en Région Centre Val de Loire :

- 1 – Structurer un tissu d'opérateurs Bio fort et dynamique pour créer les conditions des actions collectives.

- 2 – Accompagner les besoins d’adaptation en développant des propositions de formation
- 3 – Favoriser l’adaptabilité des exploitations en mutualisant les besoins et les moyens des adhérents
- 4 – Accompagner l’évolution des exploitations en leur permettant de maîtriser le cadre réglementaire, les aides directes et leurs évolutions.
- 5 – Accompagner les projets et les groupes
- 5 – Veille, bibliographie et acquisition de méthodologie

Objectif 1.5- Diffusion aux adhérents : Relayer les informations générales BIO et les informations techniques auprès des adhérents

Voir fiche de demande de financement

Pour soutenir la dynamique de développement des exploitants adhérents du réseau, et les inciter à participer aux actions de développement, et diffuser les informations d’actualité au plus grand nombre, le réseau Bio Centre-Val de Loire a mis en place une information régulière via :

- 1 – Des news letter qui leur sont adressées chaque semaine
- 2 – Les informations techniques avec des supports plus approfondis et spécifiques à chaque filière
- 3 – La mise en œuvre d’une cellule de crise en cas d’actualité urgente et stratégique

Axe 2 - Agir sur mon territoire

Dans cet axe, les actions sont envisagées pour leur impact sur le territoire, soit au travers de projets ciblés sur un territoire défini, soit au travers d'actions dont la thématique est transversale. Les actions se déclinent selon 5 objectifs stratégiques.

TERRITOIRE	Sensibiliser et accompagner les collectivités dans leur projet pour faciliter le développement de la filière biologique sur leur territoire	Collectivités / établissements scolaires / Etablissements privés
ORAB	Observer la dynamique et l'évolution de la filière Bio en Région Centre (ORAB)	Ensemble des acteurs agricoles et économiques de la filière Bio en Région Centre, élus locaux
EAU	Promouvoir et accompagner le développement de l'AB sur les territoires à enjeux eau	Tous producteurs localisés en zone à enjeu eau
ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	Accompagner les producteurs pour répondre aux enjeux de société : favoriser la biodiversité, réduire l'empreinte carbone, gestion des déchets/diminution du gaspillage	Producteurs, Collectivités locales
RHD	Accompagner les collectivités pour s'adapter à la Loi Egalim et favoriser l'introduction de produits biologiques locaux dans les menus en restauration hors domicile (RHD)	Elus et agents des collectivités territoriales

Objectif 2.1-Territoire : Accompagner les acteurs de territoire dans leurs projets

Voir fiche de demande de financement

L'accompagnement des collectivités territoriales, Pays, PAT et autres acteurs territoriaux s'illustre à travers une posture de propositions que le réseau Bio porte dans les différentes rencontres avec ces acteurs, pour mettre en œuvre des actions permettant de développer les filières AB.

1 – Promouvoir la transition agricole sur les territoires : veille et prospection pour faciliter l'émergence et accompagner des projets locaux de transition en matière d'alimentation et de qualité de l'eau.

2 – Proposer des actions de sensibilisation des élus et des techniciens aux aménités positives et aux leviers d'actions proposées par l'AB en matière de transition agro écologique.

3 – Proposer des diagnostics de territoire

4 – Valoriser mise en œuvre mises en place par les collectivités pour le développement de la filière Bio

Objectif 2.2-Restauration Hors Domicile : Massifier l'utilisation des produits biologiques en restauration collective pour développer les débouchés

Voir fiche de demande de financement

Dans le cadre de la loi EGalim, la restauration hors domicile constitue un débouché majeur pour les filières AB et la démultiplication des effets bénéfiques de ces dernières sur les territoires et les populations. Pour répondre aux différents freins à sa mise en œuvre, le réseau Bio Centre-Val de Loire s'investit sur les volets suivants :

- 1 – Accompagner les lycées de la Région Centre dans l'atteinte des objectifs de la loi Egalim
- 2 – Prendre contact et rencontrer les structures intégrant une activité RHD hors scolaire
- 3 – Repérer, labelliser EBE/TBE et suivre les établissements scolaires (hors lycées)
- 4 – Pilotage et veille en lien avec le réseau national des Interprofessions Bio Régionales

Objectif 2.2-ORAB : Connaitre les filières AB de la région

NB : pas de demande de financement du Conseil Régional sur ces actions

Ce sujet, porté en partenariat avec la DRAAF et les Chambres d'Agriculture, permet de fiabiliser les données de l'Agence Bio, de formaliser une analyse des filières, de mettre en exergue les changements en cours. Il aboutit à la production d'un rapport annuel qui est diffusé ces informations auprès des acteurs agricoles et économiques.

Objectif 2.3-Eau : Cibler sur les zones à enjeux eau les actions de développement de l'AB

NB : pas de demande de financement du Conseil Régional sur ces actions

Les Agences de l'Eau Loire Bretagne et Seine Normandie soutiennent le développement de pratiques vertueuses dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'eau. Le réseau Bio Centre-Val de Loire développe des partenariats avec les différentes structures opératrices sur la qualité et la gestion quantitative de l'eau, pour déployer les actions dans ces zones à enjeux.

- Mettre en œuvre des actions dans le cadre des programmes AELB et AESN
- Représenter le Réseau auprès des partenaires et instances régionales
- Former et informer les adhérents et les salariés du Réseau aux enjeux de la gestion quantitative
- Participer au suivi des Contrats Territoriaux et des Aires d'Alimentation et de Captage

Objectif 2.4-Enjeux environnementaux : Favoriser l'évolution des pratiques dans les fermes pour répondre à ces enjeux

Voir fiche de demande de financement

Les adaptations pour atténuer et réduire l'impact des exploitations sur le changement climatique nécessitent un investissement particulier, tant pour acquérir des références, que pour développer de nouvelles pratiques. Cet objectif se décline en deux volets :

- Développer les pratiques favorables à la Biodiversité : veille sur la thématique, participation aux travaux nationaux coordonner par la FNAB, rédaction d'information et d'articles pour transfert d'information au sein du réseau, coordination de la thématique au sein du réseau
- Projet ARCAB Etablir des références techniques pour évaluer la plus-value des fermes bio en matière de bilan carbone.

Axe 3 - Consommer Bio

Agir sur les consommateurs apparaît a priori comme le principal moteur du développement des filières AB. Il en est effectivement un levier essentiel. Pour autant, la restauration collective et la restauration traditionnelles représentent un potentiel considérable de développement pour nos filières et doivent donc être intégrés dans nos objectifs de communication. Le réseau Bio Centre-Val de Loire décline son investissement en deux objectifs stratégiques.

Pas de demande de subvention d'animation auprès de la DRAAF concernant les actions de cet axe

COMMUNICATION	Création de contenu et de supports pour promouvoir l'Agriculture Biologique et valoriser l'ensemble des actions du réseau	Médias, élus locaux, acteurs économiques, grand public
SENSIBILISATION	Communiquer vers le grand public et faire prendre conscience à tous les publics des avantages de l'agriculture biologique et d'une alimentation saine à base de produits bio.	Consommateurs, public scolaire, quartiers populaires

Objectif 3.1 Communication : Produire les supports et les messages pour permettre une juste reconnaissance de l'AB

Voir fiche de demande de financement

Les administrateurs de notre Réseau nourrissent de fortes attentes concernant ce sujet, les salariés sont pour leur part conscients de la nécessité de l'investir. Le recrutement d'une responsable de communication en cours d'année au sein de l'équipe de Bio Centre va permettre de disposer de réels moyens pour développer et coordonner les actions de communication au sein du Réseau Bio Centre Val de Loire. Cet objectif concerne les actions de communication médiatisées au sens propre du terme c'est-à-dire les messages pour lesquels un support intermédiaire, matériel ou immatériel, permet d'adresser le message aux destinataires. Cette action se décline à travers les sous actions suivantes

- 1 – Coordonner la communication du Réseau Bio Centre Val de Loire
- 2 – Créer et mettre à jour les publications de Bio Centre et du Réseau
- 3 – Organiser les événements et la relation presse
- 4 – Mettre en œuvre la communication numérique
- 5 – Déployer en Région la campagne C'est Bio la France de l'Agence Bio

Objectif 3.2 Sensibilisation : Déclencher le Bio réflexe, Susciter une consommation Bio'Logique

Voir fiche de demande de financement

Cet objectif, à la différence de la communication, regroupe les actions qui impliquent un contact direct et présentiel avec nos interlocuteurs, principalement le grand public. Ce type d'action était jusqu'à présent essentiellement mis en œuvre par l'association Bio Berry, dont c'est l'objet principal. Nous souhaitons étendre et généraliser ces actions sur les autres structures et territoires du Réseau dans les années à venir.

- 1 – Organisation et/ou participation aux évènements locaux à destination du grand public
- 2 – Mettre en œuvre la campagne régionale Printemps Bio à destination du grand public
- 3 – Mettre en œuvre la campagne régionale Manger Bio et Local à destination des convives des restaurations collectives scolaires
- 4 – Contribuer à l'organisation et à l'animation du Bio Bus 2025

Axe 4- Coordination du Réseau Bio Centre Val de Loire

Cet axe transversal porte les instances et les fonctions supports nécessaires au bon fonctionnement des trois premiers axes du plan d'action.

COORDINATION	Mettre en œuvre les actions dans le cadre d'un fonctionnement en réseau	Administrateurs et Salariés du réseau Bio Centre-Val de Loire
VIE ASSOCIATIVE	Garantir le fonctionnement des instances et la bonne gestion administrative et financière du réseau	Administrateurs et Salariés du réseau Bio Centre-Val de Loire
ACTION SYNDICALE	Représentation et défense des valeurs et positions du réseau Bio Centre-Val de Loire	Pouvoirs publics

Objectif 4.1 Coordination : Donner des effets leviers aux actions et faire émerger les actions innovantes

Voir fiche de demande de financement

La coordination concerne l'intégration et l'accompagnement des salariés et des projets du Réseau. Elle porte également les temps et les espaces d'articulation et d'échange entre salariés administrateurs et entre les structures du Réseau et leur partenaires locaux et régionaux ainsi que leurs têtes de réseau.

- La coordination administrative
- La coordination opérationnelle des équipes et des actions
- La coordination humaine
- La participation aux instances de coordination externes au réseau.

Objectif 4.2 Vie associative : Animer les instances associatives et assurer la pérennité des associations

Voir fiche de demande de financement

La vie associative regroupe les activités concernant l'accueil, l'intégration et l'accompagnement des adhérents et des administrateurs. Elle permet également l'organisation et le fonctionnement des instances statutaires du réseau ainsi que son pilotage budgétaire à travers les actions suivantes :

- Accueillir et former les nouveaux administrateurs, répondre à leurs demandes
- Organiser et animer les instances statutaires des huit structures du réseau
- Assurer la bonne gestion financière et budgétaire des structures du réseau

Objectif 4.3 Action syndicale

Pas de demande de subvention d'animation auprès de la DRAAF concernant les actions de cet axe

En tant que fédération des acteurs économiques de la Bio, Le Réseau Bio Centre Val de Loire analyse l'environnement économique, social et politique dans lequel il s'inscrit. Adossé à son système de valeur et à ses principes d'actions, le Réseau produit et porte des positions syndicales pour défendre et promouvoir les intérêts de ses adhérents.

IV. La demande d'aide

Par la demande, une subvention est demandée à hauteur de 660569 € (euros) et répartie comme suit :

N° de Fiche	Titre	Taux autres co financeurs	Taux Draaf	Taux Région	Pilote	Subvention Région demandée
1-1-1	Futurs Bio – Accompagner les porteurs de projets		80%		Christèle CHOUIN	
1-1-2	Futurs Bio – Sensibiliser les futurs producteurs		80%		Christèle CHOUIN	
1-2-1	Innovation en grandes cultures			70 ou 80 %	Olivia BACHEVILLIER	
1-2-2	Innovation en maraîchage : expérimentation			70 ou 80 %	Olivia BACHEVILLIER	
1-2-3	Innovation en maraîchage : transfert			40% + 60 % Feader	Olivia BACHEVILLIER	
1-3	Filières		80%		Olivia BACHEVILLIER	
1-4-1	Action sécurisation		50 %	80%	Olivia BACHEVILLIER	
1-4-2	Développement -		50 %	80%	Olivia BACHEVILLIER	
1-5	Diffusion adhérents		50 %	80%	Olivia BACHEVILLIER	
2-1	Accompagnement des territoires			80%	Marine CARASSAI	
2-2	Restauration hors domicile			80%	Manon BLONDELLE	
2-3-1	ORAB	Draaf hors conv animation			Marine CARASSAI	
2-3-2	Eau	AELB/AESN			Marine CARASSAI	
2-4	Enjeux environnementaux – biodiversité et carbone	70 % (Ademe)		80%	Caroline LE BRIS	
3-1	Communication			80%	Justine POURADIER	
3-2	Sensibilisation			80%	Justine POURADIER	
4-1	Coordination		30%	80%	Thomas PRIGENT	
4-2	Vie Associative			80%	Thomas PRIGENT	
					TOTAL	660 569,00 €

La ventilation de l'aide par structure est prévue dans les conditions suivantes :

Structure partenaire	Montant de l'aide prévisionnelle à reverser	Nombre de jours engagés
BIO CENTRE	478564,51 €	1308
GABB18	20405,19 €	56
BIOBERRY	11562,73 €	53
GABEL	20572,77 €	49
GDAB36	27094,20 €	75,5
GABBTO	38176,17 €	117
GABLEC	25321,30 €	74
GABOR	37472,13 €	103,5
TOTAL	660569 €	1836

Le détail par structure et par action est fourni à titre informatif en annexe 3.

ANNEXE 1 : Liste des Fiches action

- 1-2-1 Innovation Cap Grandes Cultures
- 1-2-2 Innovation cap légumes, expérimentations
- 1-2-3 Innovation cap légumes, transfert
- 1-4-1 Accompagnement sécurisation
- 1-5 Diffusion adhérents
- 2-1 Territoires
- 2-2 Restauration hors domicile
- 3-1 Communication
- 3-2 Sensibilisation
- 4-1 Coordination
- 4-2 Vie associative

ANNEXE 2 - Ventilation de la demande d'aide par structure et par action

Organisation	TOTAUX	CAP FILIERE GC	FEADER TRANSFERT LEGUMES	INNOVATION EXPE	MICROCARE	SECURISATION	DEVELOPPEMENT	DIFFUSION ADHERENTS	TERRITOIRE	RHD	ENVIRONNEMENT	COMMUNICATION	SENSIBILISATION	COORDINATION	VIE ASSOCIATIVE
BIO CENTRE	478 564,51 €	- €	17 012,96 €	19 250,00 €	- €	12 708,93 €	85 307,84 €	29 613,20 €	47 960,00 €	18 920,00 €	11 940,72 €	61 380,00 €	28 820,00 €	73 710,88 €	71 940,00 €
GABB18	20 405,19 €	- €	- €	- €	- €	654,42 €	5 235,36 €	3 926,52 €	- €	- €	- €	3 080,00 €	1 760,00 €	2 668,89 €	3 080,00 €
BIOBERRY	11 562,73 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	2 640,00 €	6 600,00 €	1 442,73 €	880,00 €
GABEL	20 572,77 €	598,50 €	- €	- €	- €	1 142,84 €	4 952,29 €	3 428,51 €	440,00 €	3 520,00 €	- €	880,00 €	- €	2 090,64 €	3 520,00 €
GDAB36	27 094,20 €	1 596,00 €	- €	- €	- €	2 099,55 €	8 748,13 €	2 449,48 €	1 980,00 €	- €	- €	1 320,00 €	3 080,00 €	4 061,05 €	1 760,00 €
GABBTO	38 176,17 €	- €	- €	- €	2 700,00 €	8 973,71 €	5 239,78 €	5 830,74 €	440,00 €	- €	- €	3 080,00 €	2 640,00 €	3 551,94 €	5 720,00 €
GABLEC	25 321,30 €	2 194,50 €	- €	- €	- €	633,04 €	10 128,64 €	3 481,72 €	- €	- €	- €	- €	3 960,00 €	2 283,40 €	2 640,00 €
GABOR	37 472,13 €	1 396,50 €	- €	- €	- €	346,18 €	14 109,80 €	4 840,16 €	440,00 €	- €	2 054,38 €	1 320,00 €	2 640,00 €	4 605,13 €	5 720,00 €
TOTAUX	659 169,00 €	5 785,50 €	17 012,96 €	19 250,00 €	2 700,00 €	26 558,66 €	133 721,82 €	53 570,32 €	51 260,00 €	22 440,00 €	13 995,09 €	73 700,00 €	49 500,00 €	94 414,65 €	95 260,00 €
Subvention investissements	1 400,00 €			1 400,00 €											
TOTAL	660 569,00 €	5 785,50 €	17 012,96 €	20 650,00 €	2 700,00 €	26 558,66 €	133 721,82 €	53 570,32 €	51 260,00 €	22 440,00 €	13 995,09 €	73 700,00 €	49 500,00 €	94 414,65 €	95 260,00 €